rage civique extraordinaires, en proposant les nouveaux impôts.

UN NOUVEL INCIDENT

M. Th. Reinach. — Il ne s'agit pas de savoir si nous dépensons beaucoup de millions, mais si ces millions sont utilement employés. (Très bien, très bien à gauche.) Les dépenses énormes de défense nationale sont justifiées en présence de la situation des six grandes nations de l'Europe. Il ne saurait être question d'un désarmement unilatéral. On ne peut songer qu'à un désarmement simultané et proportionnel. (Très bien, très bien.) L'accroissement des dépenses militaires et sociales a été plus rapide que celui de nos ressources; voilà la cause du déficit qui s'élève à 200 millions environ. (Interruptions à droite.)

M. Delahaye. — Dites tout de suite que vous voulez désarmer la France!

M. Th. Reinach. — Je ne vous répondrai que par un silence méprisant. (Exclamations à droite et au centre. Très bien, très bien à gauche.)

M. Delahaye. — Quand on s'appelle Reinach, on n'a le droit de mépriser personne! (Applaudissements à droite. Bruit à gauche.)

M. Reinach reste un instant sans parler, jette un regard furieux à M. Delahaye qui ajoute: « J'ai dit ! » puis il continue son discours.

M. Th. Reinach. — Il résulte de mes calculs qu'il y a un déficit fictif de 120 millions. Dans le déficit de 201 millions indiqué, le déficit réel n'est donc que de 80 millions en chiffres ronds. Pour combler un déficit fictif, il suffit de ressources fictives, de ressources sur le papier. Quand pour combler un déficit on crée des ressources permanentes, des impôts, on n'agit pas d'une façon raisonnable. (Très bien, très bien à gauche.)

M. Reinach. — Parmi les impôts proposés, il en est un certain nombre qui ne rencontreraient pas une vive résistance, ce sont les droutilles d'impôts proposés par M. Caillaux et qui s'élèvent à 13 millions; 24 millions d'impôts sur le tabac de luxe, à l'exclusion du scaferlati; enfin les 50 millions sur les successions. Il est nécessaire de relever dès à présent les droits de succession pour faire face aux dépenses des retraites ouvrières. (Très bien, très bien à gauche.)

La taxe de 16 % sur les revenus est suffisante, il faut se préoccuper surtout plus équitablement des charges publiques ainsi qu'on a tenté de le faire dans la loi de l'impôt sur le revenu. Si nous savons contenir nos dépenses dans de justes limites et opérer la réforme administrative après avoir réformé notre système électoral, la République, malgré les prédictions des prophètes de malheur, pourra se glorifier d'avoir fait la guerre à l'ignorance et à la misère. (Applaudissements à gauche. Rires ironiques à droite.)

M. de Gailhard-Bancel indique les économies à faire

M. de Gailhard-Bancel. — L'ancienne formule qui avait prévalu jusqu'ici: ni emprunts ni impôts nouveaux, exprime bien l'opinion des électeurs ainsi que le prouvent les manifestations récentes des Syndicats intéressés. (Très bien, très bien à droite.) Des économies pourraient être réalisées dans les budgets des divers ministères. Au budget du ministère de l'Intérieur, il y a des crédits destinés à l'assistance des vieillards et des infirmes. M. le Ministre de l'Intérieur pourrait vérifier si partout ces fonds sont bien employés.

M. Gailhard-Bancel. — La réforme administrative permettra aussi de réaliser de sérieuses économies. (Très bien, très bien à droite et au centre.) Le budget de l'enseignement n'est pas destiné uniquement, comme on l'a dit, à faire la guerre à l'ignorance. Il peut être aussi considéré dans une certaine mesure comme destiné à faire la guerre à la religion et à la liberté. (Applaudissements à droite et au centre; murmures à l'extrême gauche.) Ce budget a été élevé de 202 à 280 millions et, malgré ces sacrifices, M. Buisson a reconnu qu'on n'avait pas atteint le but poursuivi. Il convient de tenir compte de la situation difficile du budget et d'ajourner certaines dépenses de constructions nouvelles. Est-il bien nécessaire de maintenir, d'autre part, des écoles qui n'ont que quatre ou cinq élèves? (Très bien, très bien à droite et au centre; protestations à l'extrême gauche.)

M. Bouveri. — Elles restent vides parce que les évêques défendent aux parents d'y envoyer leurs enfants. (Très bien, très bien, à gauche.)

M. de Gailhard-Bancel. — Ces parents n'ont à répondre qu'à leur conscience. (Applaudissements à droite.)

M. Bouveri. — Certains patrons renvoient des ouvriers parce qu'ils mettent leurs enfants à l'école laïque. (Exclamations à droite.)

M. de Gailhard-Bancel. — Je répète que le budget de l'enseignement est un budget de guerre à la religion (Vifs applaudissements à droite et au centre; protestations à l'extrême gauche.) Pour les services pénitentiaires, on demande une augmentation de 500.000 francs. On avait dit un jour: « Une école qui s'ouvre, c'est une prison qui se ferme. » Je constate qu'on demande encore de nouveaux crédits pour ouvrir des prisons. Je demande à la Commission de chercher, avec la volonté de les trouver, les économies qui pourraient être faites pour équilibrer le budget. (Applaudissements à droite et au centre.)

Discours de l'amiral Bienaimé

M. l'amiral Bienaimé. — Nous ne pouvons pas continuer à augmenter indéfiniment notre budget. La loi d'accroissement des dépenses est subordonnée partout à l'accroissement des produits de l'impôt. On promet des économies pour demain. Il y a dès maintenant des économies possibles dans les budgets, même de défense nationale. Aujourd'hui la dépense de l'administration centrale de la marine monte à 4.177.302 fr.; or, en 1905, elle coûtait 3.331.445 fr. Il y a là un excès de dépenses qu'on peut supprimer. (Très bien, très bien.) Il y avait en 1902, 67 huissiers et 34 matelots, en 1910 le nombre des huissiers est resté le même, mais il y a 100 matelots.

M. Doumer. — C'est le seul bâtiment où l'équipage soit au complet. (Rires.)

L'amiral Bienaimé. — Au service des ports militaires, la dépense était de 6.940.000 francs en 1905 elle est aujourd'hui de 7.979.000 francs; sur les constructions navales il y a 33 % d'augmentations, encore 3 millions à prendre. Il y a 600.000 francs à prendre sur le service de l'artillerie. Rien ne justifie l'augmentation des dépenses de ces services pour la marine marchande. Il y a de même 2 millions d'économie à faire. Ces crédits pourraient être reportés sur la défense nationale; on diminuerait d'autant les dépenses qui y sont affectées. Pourquoi n'a-t-on pas encore fait la réforme organique de la marine votée par la Chambre et promise par le Gouvernement, elle pourrait pourtant être opérée rapidement. (Très bien, très bien.) Je demande que mes collègues plus particulièrement compétents proposent des réformes analogues dans les autres ministères. Ces réformes opérées, nous pourrons alors voter les lois sociales que nous désirons tous et assurer la prospérité et la grandeur de la France. (Applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin à 9 heures.

La séance est levée à 6 heures 10.

LE CONGRÈS DE L'ALIMENTATION

Contre les impôts nouveaux

Paris, 16 novembre. — Le congrès organisé par la Fédération nationale du commerce en détail des boissons, restaurateurs et hôteliers, s'est ouvert ce matin dans la salle de la Société de géographie sous la présidence de M. Lejosne.

M. Puech, député; Paul Forsans, président du syndicat national des spiritueux en gros, se trouvaient sur l'estrade, ainsi que MM. Grizard, Nenon, Gambade, Truffet, Pouget, Figuières, Darses, Arnauld, Pierre Audin, secrétaire général; Paul Pothier, Codi, Lièvre, Carel, Bessa, Foveau,, etc.

Il fut d'abord procédé, au cours de cette séance, à la réception des délégués, à la vérification des pouvoirs, puis à la remise des cartes de congressistes.

M. Lejosne, de Rouen, prit ensuite la parole et prononça une allocution ainsi que M. Puech, député de Paris, et président du groupe parlementaire de défense du commerce de l'alimentation.

Les deux orateurs ont parlé de la manifestation du Trocadéro, contre les impôts nouveaux.

LA QUESTION DE L'APPRENTISSAGE

Dans l'après-midi, les congressistes ont tenu une nouvelle réunion présidée par M. Gabelle, directeur de l'enseignement technique au ministère du commerce.

Deux grandes questions étaient à l'ordre du jour de cette séance: création d'une école professionnelle de l'alimentation, et projet de formation d'une banque de l'alimentation.

Sur la première question le vœu suivant présenté par l'Union syndicale des débitants de vins de Paris, et le Syndicat général du commerce en détail des boissons, a été adopté par la Fédération:

« Le Congrès émet le vœu que le gouvernement, les départements et les communes mettent au plus tôt à la disposition des Chambres syndicales qui en feront la demande leur concours moral et pécuniaire, nécessaire à la création d'écoles professionnelles d'apprentissage pour l'alimentation ».

Sur le projet de banque, les congressistes demandent que les avantages de la loi du 5 novembre 1894, modifiée par celle de 1906, de la loi de 1897 et de celle de 1899, soient accordés au commerce de l'alimentation, sous le bénéfice d'une modification à la loi de 1894, autorisant le Crédit de l'Alimentation à se constituer sous la forme du Crédit agricole, modification qui permettrait à l'Etat de donner à la banque du Crédit de l'Alimentation les avantages accordés au Crédit Agricole, en considérant l'alimentation comme l'auxiliaire indispensable de la production.

Après l'adoption de ces vœux, les congressistes se sont rendus dans leurs commissions repectives.

L'Attitude des Catholiques

AUX PROCHAINES ÉLECTIONS

Mgr Turinaz et M. Rocafort

Une discussion est engagée dans l'*Univers*, entre l'évêque de Nancy, Mgr Turinaz, et M. Rocafort, collaborateur de ce journal, à propos de l'attitude des catholiques aux prochaines élections. Elle va même avoir une répercussion sur le terrain politique, puisque, M. René Besnard va interpeller sur le « cas » de M. Rocafort. Voici l'opinion d'une des hautes personnalités de l'archevêché de Paris recueillie par un de nos confrères, sur cet incident:

— Avant d'en venir à la question si grave qui fait le fond du débat, parlons d'abord de deux points qui sont personnels à M. Rocafort. A la suite de ce passage de la lettre de Mgr Turinaz, qui a fait le tour de la presse « Je demande à M. Rocafort d'enlever le voile qui le couvre, de nous faire savoir qui il est et les titres qu'il possède à la mission qu'il se donne et comment il peut justifier l'acte qu'il vient d'accomplir », à la suite de ce passage, dis-je, soit-disant « révélateur, deux ou trois journaux officieux du Vatican en France, l'internonce laïque qui a remplacé Mgr Montagnini, expulsé en 1906. Ces affirmations sont tout simplement ridicules et méritent à peine un démenti; mais enfin puisque cela a été publié partout à grand fracas, dites bien que, depuis l'expulsion de Mgr Montagnini, le Saint-Siège ne possède plus en France de représentant non plus officiel qu'officieux.

» On a prétendu aussi — toujours en interprétant ces lignes — que l'évêque de Nancy avait « dénoncé » au gouvernement M. Rocafort, professeur au lycée Saint-Louis, en même temps donc, fonctionnaire de l'Université et pseudonyme du Vatican en France. Ce serait faire une injure grossière au caractère si noble et si élevé de Mgr Turinaz, de penser un instant qu'il ait pu supposer que sa lettre aurait une telle conséquence. Je sais pertinemment, au contraire, qu'il a cru jusqu'à maintenant que ce nom de Rocafort était un pseudonyme cachant une personnalité quelconque. Il ignorait donc que M. Rocafort existât réellement. S'il l'eût su, je ne sais ce qu'il aurait cru devoir faire et je ne veux point bien entendu, me permettre de le préjuger. Je rétablis seulement ici la vérité des faits.

» Quant à la question de l'attitude électorale des catholiques, qui fait le fond du débat, les deux projets préconisés l'un par l'évêque de Nancy, l'autre par l'archevêque de Toulouse, — M. Rocafort est plutôt partisan de ce dernier — sont excellents chacun dans son genre. Le « pacte de Toulouse », qui cantonne plus exclusivement sur le terrain catholique la future lutte électorale, sera très efficace dans les régions où il sera susceptible d'application. La prudence et la sagesse de Mgr Germain nous sont des garants que la Haute Garonne est l'une de ces régions. Dans celles où un programme presque purement catholique ne rallierait pas un nombre de voix suffisant, l'union préconisée par Mgr Turinaz « des catholiques, des libéraux sincères et des honnêtes gens de tous les partis », donnera, j'en suis persuadé, les meilleurs résultats, comme il en produisit aussi, bien entendu, dans toutes les régions, même très catholiques. En résumé, ce que veulent avant tout nos évêques, c'est défendre et faire triompher la cause de nos libertés religieuses et civiques. Si les moyens d'action qu'ils se proposent d'employer diffèrent sur quelques points, le but qu'ils veulent atteindre est le même, et ce but, c'est la sauvegarde de la religion. »

Le Saint-Siège et Mgr Turinaz

Paris, 16 novembre. — Le *Temps* publie la dépêche suivante de Rome:

« Rome, 16 novembre. — L'affaire de Mgr Turinaz prend, au Vatican, des proportions très graves. Il paraît, en effet, que l'évêque de Nancy aurait reçu une lettre du Vatican, au nom du Pape, qui approuve, en général, son projet avec certaines réserves sur un point spécial, très important. Or, Mgr Turinaz aurait publié les documents en enlevant le passage qui contenait les réserves.

» Le Vatican, m'assure-t-on, va faire paraître prochainement le texte complet de la lettre adressée à Mgr Turinaz, ce qui constituerait pour l'évêque de Nancy une sorte de blâme public.

» Cette affaire fait beaucoup de bruit dans l'entourage du Vatican ».

SÉNAT

Les Retraites Ouvrières

Paris, 16 novembre.

La séance est ouverte à 3 h. 15 sous la présidence de M. Dubost.

M. Viviani, ministre du Travail, prend place au banc du Gouvernement. Il tient à la main le contre-projet relatif aux retraites ouvrières, élaboré, cette nuit, et après l'avoir soumis à M. Cuvinot, il apporte quelques retouches.

Le Sénat reprend la discussion du projet primitif.

Discours de M. Poulle

M. Poulle a la parole dans la discussion générale.

M. Poulle. — La loi soumise au Sénat ne sera pas, à mon avis, une loi de déception, mais une loi de réalité féconde. Je reconnais cependant qu'elle soulève des craintes légitimes dans les milieux mutualistes, et ces craintes je voudrais les voir apaisées.

La triple participation des ouvriers, des patrons, de l'Etat aux retraites est un principe dont l'obligation s'impose, aussi bien que l'obligation et la capitalisation, mais je réclame, pour la perception de la cotisation ouvrière, le système du précompte.

Ne faudrait-il pas fixer cette cotisation à 6 francs et réduire la cotisation patronale au même chiffre? C'est l'objet d'un amendement que j'ai déposé. J'arrive à la question de la mutualité. Il est utile que celle-ci intervienne dans le fonctionnement des retraites si l'on veut réduire les frais de gestion. Je demande qu'en ce qui concerne les sociétés mutualistes, qui feront elles-mêmes le service des retraites, sans se contenter d'intermédiaire, on augmente les avantages qui leur seront faits et d'autre part, qu'on leur laisse une certaine latitude pour l'emploi de leurs fonds. Les sociétés mutuelles s'inquiètent beaucoup de savoir si leurs fonds déposés à la caisse des Dépôts et Consignations, continueront à bénéficier des bonifications d'intérêt de 4 1/2 p. c. qui leur sont accordées actuellement; ces bonifications sont de toute équité, car elles sont la contre-partie de l'obligation pour les sociétés de confier à une caisse publique la gestion de leurs fonds. Je demande donc qu'elles soient maintenues dans le nouveau régime que la loi des retraites va inaugurer, il faut que cette loi soit une loi de justice, non pas seulement pour les ouvriers, mais aussi pour la mutualité. (Applaudissements sur plusieurs bancs).

Une observation de M. Lourties

M. Lourties. — Tout a été dit sur la question qui nous occupe. Un point cependant ne me paraît pas avoir été l'objet d'explications suffisantes. Ce sont les conditions dans lesquelles la mutualité va coopérer au grand mouvement qui va s'opérer et c'est la répercussion de la loi sur le développement de la mutualité; une délégation du Congrès de Nancy a apporté ici les vœux de la mutualité. Elle préfère la prévoyance libre à l'organisation de l'Etat; les mutualistes demandent que la charge nouvelle imposée à l'ouvrier ne mette pas en péril l'œuvre qu'ils ont déjà accomplie.

Je demande au Sénat d'envisager maintenant deux dispositions essentielles pour l'avenir de la mutualité. Je fais allusion au chiffre de la contribution ouvrière et au mode de prélèvement de cette contribution. J'aurais préféré au système de l'obligation, le versement facultatif, mais je me rallie au système de la Commission, parce qu'il ne demande à la contribution que le minimum laissant la porte ouverte aux versements facultatifs. Le législateur a tout intérêt à écarter du projet ce qui pourrait amoindrir l'œuvre de la mutualité. Le succès de la loi dépend du concours que lui prêtera la mutualité. (Applaudissements sur divers bancs).

M. Strauss à la tribune

M. Strauss monte à la tribune.

M. Strauss. — Il n'est pas inutile dans ce débat de marquer les frontières de l'assistance et de la prévoyance; la loi de 1905 n'a voulu qu'offrir un abri provisoire aux vaincus de la vie; la loi que nous allons faire sur les retraites diminuera le nombre de ceux qui bénéficient actuellement de l'assistance obligatoire.

L'orateur termine en faisant l'éloge des sociétés de secours mutuels qu'on ne saurait trop encourager à persévérer.

Le Sénat s'ajourne à jeudi prochain, trois heures.

La séance est levée à 6 heures 10.

AU VATICAN

Le jubilé épiscopal de Pie X

Rome, 16 novembre. — A l'occasion du jubilé épiscopal du Pape Pie X, les balcons de la place Rueticucci et de la rue Borgo, près le Vatican, sont décorés avec des tentures rouges.

Les corps d'armes pontificaux portent leur grand uniforme; des concerts ont été donnés par la Garde Palatine et les gendarmes dans les cours du Vatican.

Suivant le désir du Pape, aucune cérémonie officielle spéciale n'a eu lieu.

Les télégrammes émanant des souverains, des chefs d'Etat et des autres notabilités catholiques continuent à arriver.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 16 novembre 1909.

AU SÉNAT

M. Ribot à l'Union Républicaine

L'Union Républicaine du Sénat, réunie, sous la présidence de M. Antoine Perrier, a admis, à l'unanimité, l'inscription de M. Ribot comme membre du groupe.

Les retraites ouvrières. — Le contre-projet de M. Monis

M. Monis, sénateur de la Gironde, a déposé un contre-projet, au projet de retraites ouvrières, sous la forme de douze amendements.

Il sera probablement discuté mercredi matin, par la Commission sénatoriale des retraites ouvrières.

Le groupe de l'Union Républicaine est d'avis que la discussion générale du projet primitif doit continuer et que s'il y a lieu de la suspendre pendant une peu de jours, pour permettre aux Commissions spéciales et des finances d'étudier et de rapporter le nouveau projet, cet ajournement devra être demandé par les Commissions.

A LA CHAMBRE

Les pêcheries. — Une interpellation

M. Le Roux, député de la Seine, vient d'adresser à M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, une demande d'interpellation sur les mesures qu'il a dessein de prendre sur la question intéressant la paix internationale, posée par la Conférence de La Haye. Cette interpellation devra être jointe à la discussion générale du Budget des Affaires étrangères.

Le Lieutenant Shackleton à Paris

La Réception à l'Hôtel de Ville de Paris et à l'Élysée

Paris, 16 novembre. — Le lieutenant Shackleton qui avait fait hier soir, une conférence sur son expédition au pôle Sud a été reçu mardi après-midi, à l'Hôtel de Ville, par le Conseil municipal de Paris.

De nombreux conseillers et quelques amis de l'explorateur s'étaient groupés chez M. Ernest Caron pour cette réception, à laquelle assistaient aussi sir Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre, lady Shackleton et Mme Ernest Caron.

Le président du Conseil municipal a prononcé les premières paroles de bienvenue. Il a félicité le lieutenant Shackleton, « digne de ses prédécesseurs Nordenskjold, Nansen, Sven Hedin, reçus jadis, comme lui, à l'Hôtel de Ville ».

« Vous avez consacré, a-t-il ajouté, deux années de votre vie à ce voyage, deux années pendant lesquelles vous avez accompli les actes de courage les plus impressionnants.

» Rien n'a pu fléchir votre résistance morale et votre indomptable volonté.

» Et si vous avez décidé le retour, après avoir planté le drapeau britannique au point extrême de votre voyage, ç'a été non pas par peur de la mort que vous avez bravée cent fois, mais pour ne pas succomber à une mort inutile.

» Recevez ici l'expression bien sincère des sentiments que nous éprouvons pour votre glorieuse personne. »

Le vaillant explorateur remercie

A ces compliments, auxquels se sont associés M. Armand Bernard, représentant le Préfet de la Seine, et le Préfet de police, le lieutenant Shackleton a répondu par de chaleureux remerciements:

« Monsieur le président, a-t-il dit en substance, je vous suis profondément reconnaissant des paroles si flatteuses que vous avez bien voulu m'adresser. J'y suis d'autant plus sensible que vous avez accompli de grandes ascensions dans les Alpes. Vous pouvez par suite juger en connaissance de cause des difficultés de mon entreprise.

» Je vous remercie de tout cœur de l'honneur que vous me faites en me recevant dans cet Hôtel de Ville si hospitalier aux explorateurs.

» La population parisienne m'a accueilli avec une vive sympathie. Permettez-moi d'en exprimer ma reconnaissance à ses représentants élus.

» Monsieur le préfet de la Seine,

» Monsieur le préfet de police,

» Je vous prie également d'agréer l'expression de toute ma gratitude.

» Mon ignorance de la langue française me contraint à une brièveté que je déplore. »

M. Ernest Caron a ensuite offert à l'explorateur une médaille d'or commémorant sa visite, et à lady Shackleton des fleurs nouées de rubans aux couleurs de la ville.

En quittant l'Hôtel de Ville, le vaillant explorateur s'est rendu à l'Elysée où il a été reçu par le président de la République.

AU QUARTIER LATIN

Nouveaux incidents. — Le professeur Nicolas ne peut faire son cours

Paris, 16 novembre. — M. Nicolas, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine, a encore été accueilli par une bordée de coups de sifflets à son entrée dans l'amphithéâtre de la Sorbonne.

Il n'a pu faire son cours.

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

Le Roi Manuel en Angleterre

LA JOURNÉE DE MARDI

Windsor, 16 novembre. — Le roi Manuel a eu, ce matin, une longue conférence avec son ministre des Affaires étrangères et son ambassadeur à Londres. Puis, il est monté en automobile avec le roi d'Angleterre, le prince de Galles, et le duc de Connaught, et est allé chasser en forêt.

Un peu plus tard, les reines d'Angleterre et de Norvège, accompagnées du marquis de Soveral et de M. Duboccage, ainsi que des membres de la suite du roi de Portugal, se sont également rendues en forêt; elles sont rentrées, au château, à trois heures, après avoir pris part au repas de chasse.

Le traité d'arbitrage

Cet après-midi, sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères d'Angleterre, et M. Duboccage, ministre des Affaires étrangères de Portugal, ont échangé des notes renouvelables pour cinq ans, au sujet du traité d'arbitrage conclu entre l'Angleterre et le Portugal lors de la visite du roi don Carlos.

L'investiture de l'Ordre de la Jarretière

Londres, 16 novembre. — Ce soir, à huit heures et demie, le roi Manuel a été solennellement investi, dans la salle du trône, de l'Ordre de la Jarretière. Le chevalier de la Jarretière et un petit nombre de fonctionnaires seulement assistaient à cette imposante cérémonie. La seule femme présente était la reine Alexandra, qui est la seule dame titulaire de cet ordre.

Le roi Edouard en qualité de maître de l'Ordre, présidait, assis sur un trône et ayant, à sa gauche la reine. Tous les chevaliers royaux étaient revêtus de robes aux riches couleurs et portaient les insignes de l'Ordre.

Lecture a été donnée d'abord d'un décret, créant le roi Manuel chevalier de cet Ordre, le plus noble d'entre tous. Puis, un cortège précédé d'officiers, portant les insignes de l'Ordre, est entré dans la Chambre du Chapitre suivi du roi Manuel, ayant à ses côtés le prince de Galles et le duc de Connaught.

Le roi Edouard, adressant alors la parole à Manuel II, l'a déclaré, en due forme, chevalier de la Jarretière; puis Manuel II a été conduit sur un siège à la droite d'Edouard VII.

La Jarretière a été bouclée sur sa jambe gauche et le ruban de l'Ordre fixé sur son épaule gauche.

Le roi d'Angleterre a donné l'accolade au roi de Portugal, qui a reçu les félicitations de tous les chevaliers, ses confrères; ceux-ci se sont alors retirés du Chapitre de l'Ordre de la Jarretière; c'est le second qu'y était tenu depuis 1855.

Le banquet

Le chapitre de l'ordre de la Jarretière a été suivi d'un grand banquet dans la salle Saint-Georges. La table était magnifiquement décorée de fleurs; le repas était servi dans de la vaisselle d'or; les convives étaient au nombre de 170.

Le roi de Portugal était assis entre le roi et la reine d'Angleterre. M. Duboccage était assis entre la princesse Louise et la duchesse de Connaught. On remarquait parmi les convives de nombreux membres de la famille royale, des ministres, de hauts dignitaires de l'Etat, des officiers supérieurs de l'armée et et de la marine et d'autres notabilités.

TOAST DU ROI MANUEL

Le roi Manuel s'est exprimé en ces termes:

« Sire, les paroles de Votre Majesté m'ont profondément touché; elles constituent la nouvelle affirmation solennelle et éloquente de l'étroite amitié qui existe entre le Portugal et la Grande-Bretagne depuis près de six siècles et qui est, je crois, une des plus durables alliances que le monde ait jamais vues en ces temps-ci.

» Nos soldats ont combattu côte à côte sur terre et sur mer. Aujourd'hui même, comme Votre Majesté l'a si bien dit, le traité d'arbitrage, qui est un nouveau lien de paix entre nos deux pays a été renouvelé.

» Votre Majesté vient de me conférer l'ordre de la Jarretière, le plus ancien et le plus noble des ordres anglais; beaucoup de mes prédécesseurs ont été fiers de le porter. Depuis le roi Jean Ier et ses fils, qui était aussi fils d'une princesse anglaise, la vertueuse reine Philippa de Lancastre, leurs enfants, Don Duarte, Don Pedro le Grand, Henri le Navigateur, sont des noms qu'on peut voir inscrits sur ces murs.

» Les manifestations d'affection, de cordialité si souvent échangées entre nos deux maisons et, plus récemment encore, entre Leurs Majestés, le roi, mon père bien-aimé et ma noble mère, sont telles que je ne pourrai jamais les oublier.

» L'accueil dont j'ai été l'objet depuis mon débarquement, depuis mon arrivée dans ce château historique m'émeut profondément et c'est avec ces sentiments dans mon cœur que je lève mon verre pour saluer Votre Majesté, la plus haute personnification de l'empire britannique, Sa Majesté la reine Alexandra et la famille royale. »

TOAST DU ROI D'ANGLETERRE

Le roi Edouard a répondu en ces termes:

« Sire, je désire, au nom de la reine et de la famille royale, vous exprimer combien nous apprécions hautement votre présence parmi nous. Vous avez suivi, Sire, la voie de vos ancêtres; nous-mêmes et nos prédécesseurs, nous avons eu la bonne chance de recevoir plusieurs membres de votre famille.

» Je vous souhaite la bienvenue dans ce pays, comme au souverain d'une des plus anciennes nations alliées à l'Angleterre, car le Portugal et la Grande-Bretagne furent les meilleurs amis pendant plusieurs siècles. Nous avons été associés pendant la guerre et pendant la paix, et j'espère qu'à l'avenir, ce sera toujours pendant la paix.

» Votre Majesté sera peut-être intéressée d'apprendre que le traité d'arbitrage, signé par Lord Landsdown, qui était alors ministre des Affaires étrangères et qui est ici ce soir, et aussi par votre ministre des Affaires étrangères, expire aujourd'hui, et qui a été renouvelé sous les auspices de Sir Edward Grey, et de votre ministre, M. Duboccage.

» J'espère que votre séjour ici sera agréable, que la réception que vous recevrez demain dans notre grande capitale sera digne de vous, et que le peuple de ce pays montrera le puissant sentiment d'amitié qu'il a pour vous.

» Enfin, Sire, vous avez fait honneur au noble ordre de la Jarretière en en devenant membre. Beaucoup de vos ancêtres, dont je me rappelle, furent chevaliers de cet ordre ancien et illustre.

» Je ne vous retiendrai pas plus longtemps; je lèverai mon verre pour vous souhaiter bonheur et prospérité dans les hautes fonctions que vous remplissez et dans les devoirs qui vous incombent.

» Je bois à la santé de Votre Majesté, et de votre pays »

Remises de décorations

Le roi Manuel a conféré diverses décorations, notamment au prince Christian, au duc de Connaught et au duc d'Argyl.

Le roi Edouard a conféré la grand'croix de l'ordre de Victoria à M. Duboccage et d'autres décorations aux membres de la suite du roi Manuel.

La fête du roi Manuel

Le roi Manuel a reçu 1.500 dépêches de félicitations à l'occasion de sa fête. La fête du roi a été célébrée, en grande pompe, à Lisbonne, malgré l'absence du souverain.

A L'ÉLYSÉE

Paris, 16 novembre. — Le Président de la République a reçu, ce soir, sir Francis Berti, ambassadeur d'Angleterre, qui lui a présenté le lieutenant Shackleton.

Il a reçu également Me René Berrout, avocat de Payen, condamné à mort pour assassinat commis à Rupt-sur-Moselle.

L'Attitude des Catholiques aux prochaines élections

Une lettre de Mgr Turinaz

Paris, 16 novembre. — Mgr l'évêque de Nancy vient d'adresser à l'« Univers », une lettre dans laquelle, après avoir dit que sa conviction a toujours été que M. Rocafort n'a reçu du Vatican aucune mission, ni aucun mandat, il ajoute:

Au nom de Dieu qui a fait notre pays si beau et si grand, au nom de l'Eglise, dont la France peut redevenir la glorieuse fille aînée, au nom du vicaire de Jésus-Christ qui nous aime d'un si paternel amour, au nom des âmes des enfants qu'il faut défendre, de nos libertés, de nos droits que nous devons conquérir, au nom de la société menacée par l'anarchie, je dis à tous: « En haut les cœurs! Sursum corda! »

Je supplie, et, s'il le faut, je supplie à deux genoux les catholiques, les honnêtes gens, les Français qui aiment leur pays, de se tendre enfin la main et de s'unir. Je dis à tous, avec des accents dans lesquels je voudrais mettre mon âme tout entière: Ayez pitié de la France! Ayez pitié de la France!

Le Saint-Siège et Mgr Turinaz

Paris, 16 novembre. — L'« Agence Havas » communique, ce soir, la dépêche suivante:

« Rome, 16 novembre. — Dans une audience accordée à divers catholiques français, Pie X, parlant de l'opuscule de Mgr Turinaz, a dit: « J'ai » fait écrire dernièrement à l'évêque de Nancy » pour le louer de son projet; toutefois, j'ai fait » quelques réserves. »

La Grève des Tramways à Bordeaux

Graves incidents

Bordeaux, 16 novembre. — Cet après-midi, des incidents regrettables se sont produits. Les grévistes ont renversé trois tramways, après en avoir fait descendre les voyageurs. La police, trop peu nombreuse, n'a pas pu empêcher ce coup de main. Les employés ont pu s'enfuir; néanmoins, quelques-uns ont été assez sérieusement malmenés.

Près de Pessat, le tramway en tombant, a détérioré la devanture d'une mercerie.

Deux arrestations opérées dans la matinée ont été maintenues.

Le Conseil municipal a été saisi par un conseiller socialiste d'une proposition de déchéance de la Compagnie des tramways; mais son auteur a demandé l'ajournement de la discussion de sa proposition, jusqu'à la fin des négociations en cours.

L'Attentat de Buenos-Ayres

Funérailles des victimes

Buenos-Ayres, 16 novembre. — Les funérailles de M. Falcon, préfet de police, et de son secrétaire, victimes de l'attentat anarchiste de dimanche, ont eu lieu aujourd'hui. Les honneurs ont été rendus comme à un général de division.

Le Président de la République, les ministres, tous les fonctionnaires civils et militaires, et une immense foule y assistaient. Les Banques et le commerce se sont associés au deuil, en suspendant toutes leurs opérations pendant toute la matinée.

Plusieurs discours, faisant l'éloge du défunt, et flétrissant l'assassinat, ont été prononcés. De nombreuses couronnes ont été offertes.

La Catastrophe Minière aux Etats-Unis

TROIS CENT SOIXANTE MORTS

New-York, 16 novembre. — Les dernières nouvelles de Cherry confirment que tout espoir de sauver les dernières victimes de la catastrophe de Saint-Paul est abandonné. Tous les puits donnant accès aux galeries ont été bouchés. Le nombre des morts, dont les cadavres ont été remontés, et des mineurs considérés comme perdus, est actuellement de 360.

MORT D'UN COMPOSITEUR DE MUSIQUE

Paris, 16 novembre. — On annonce la mort de Francis Thome, un des compositeurs de musique les plus estimés. Il était l'auteur de *La Fiancée du Timbalier*.

INTÉRESSANTE OPÉRATION D'UN CHIRURGIEN A ROUEN

Rouen, 16 novembre. — Le docteur Sérase, chirurgien des hôpitaux de Rouen, a pratiqué une opération intéressante sur un désespéré qui s'était tiré une balle dans le ventricule; il a débridé le cœur et fait une suture antérieure et postérieure.

TEMPÊTE DE NEIGE

Mézières, 16 novembre. — Le mauvais temps sévit dans la région des Ardennes. Une tempête de neige s'est abattue depuis midi sur la partie Nord du département.

Reims, 16 novembre. — La neige tombe abondamment sur Reims depuis deux heures. La température s'est vivement refroidie.

Les Journaux de Paris de mercredi matin

Paris, mercredi 17 novembre.

QUATRE ANNÉES!

Du *Gaulois*:

« Les impôts nouveaux grèveraient le présent et mécontenteraient ceux qui les acquitteraient. Mais un emprunt ne charge que l'avenir.

» Ces répercussions sur l'exercice en cours sont à peu près, sinon tout à fait nulles, et les électeurs n'en souffriront pas, tout au moins avant les élections prochaines, qui à terme ne doit rien; c'est une vieille formule judiciaire.

» L'essentiel c'est de franchir le cap des élections; quand ce sera fait, les députés seront tranquilles pour une période de quatre années; et quatre années, au temps où nous vivons, c'est l'éternité, tout l'avenir; car cela nous peut conduire à la fin du régime. »

FRÈRES, IL FAUT MOURIR!

De M. Judet, dans l'*Eclair*:

« On comprend qu'à la dernière heure, toute l'anxiété et la passion de la Chambre s'attachent à la découverte d'un expédient qui la délivrerait de ses fautes, ou du moins de l'obligation de chercher les millions qui doivent les expier.

» Les partisans du scrutin d'arrondissement seraient doublement enchantés s'ils pouvaient passer l'addition aux futurs proportionnalistes. Tout est là! Mais la majorité se débat en vain; elle ne trouvera plus de cabinet qui la libère.

» Frères, il faut payer, frères, il faut mourir! »

« BLOC LAIC » CONTRE « BLOC CATHOLIQUE »

De M. Béranger dans l'*Action*:

« En face de ce Bloc catholique, dont la lettre des évêques et le boycottage de l'école ne sont que les premiers faits d'armes, l'heure est-elle aux divisions, aux querelles de coterie, aux luttes de partis? Tous les républicains écouteront les conseils hauts et désintéressés qui leur viennent d'hommes tels que Vallet et Lanessan; ils se rallieront autour du chef et mèneront avec le ministère Briand le Bloc laïc et social à la victoire définitive sur le Bloc clérical et monarchique. »

Nouvelles Régionales

M. Chéron à Dunkerque

On s'attend cette semaine à Dunkerque, à une visite de M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Marine.

Comme la semaine dernière M. Chéron se trouvait à Boulogne, le Syndicat des inscrits maritimes dunkerquois le pria de vouloir bien se rendre le même jour à Dunkerque. M. le sous-secrétaire promit de s'exécuter sous quelques jours.

M. Chéron, alors qu'il était sous-secrétaire à la Guerre, était venu à Dunkerque pour visiter le bastion où étaient isolés les varioleux.

Auto contre voiture à Hazebrouck

Une collision entre un chariot, attelé de deux chevaux, et une automobile, s'est produite lundi soir, vers 5 heures et demie, route de Saint-Omer, à Hazebrouck. Sous la violence du choc, un des voyageurs de l'auto, M. Fossart, a été précipité à travers la glace protectrice, et a été relevé avec des contusions de la région lombaire. Les autres voyageurs sont indemnes.

L'enquête a établi que l'auto faisait du 20 kilomètres à l'heure, et que le chariot n'était pas éclairé.

Tragique fin de foire à Daumars-en-Penthieu

A la suite d'un bal, vers minuit, au cours d'une bagarre, le maréchal des logis de gendarmerie de Daumars a reçu un coup de couteau dans les reins. Ses jours sont en danger.

Le gendarme Tardi a été fortement contusionné.

Le Parquet de Doullens s'est transporté sur les lieux.

LA GRÈVE DU TEXTILE

à Lille et dans les environs

Au Comité de la grève, on ne s'est pas montré autrement surpris de la réponse faite par les membres de la